

# Liste restreignant le choix des hôpitaux

Les assurances complémentaires d'hospitalisation vous offrent un plus grand confort et une plus grande intimité en cas de séjour hospitalier. Les tarifs que les hôpitaux peuvent appliquer à cet effet sont négociés directement avec Visana. Pour que les primes des assurances complémentaires d'hospitalisation ne soient pas grevées par des tarifs trop élevés, Visana peut exclure certains hôpitaux de l'assurance complémentaire d'hospitalisation, par exemple lorsque Visana et les hôpitaux ne s'entendent pas sur les tarifs.

Pour les personnes disposant d'une assurance complémentaire d'hospitalisation, cela signifie que des coûts supplémentaires sont générés lors de séjours stationnaires dans des hôpitaux exclus. L'assurance complémentaire d'hospitalisation de Visana ne prend pas en charge ces coûts. Les admissions d'urgence ne sont pas concernées par cette restriction.

Canton	Lieu	Hôpital ne pouvant pas être choisi	Division	Alternative possible
BE	Bienne	<b>Clinique de chirurgie esthétique Bienne</b>	C MP P	–
TG	Dussnang	<b>Rehaklinik Dussnang (Clinique de réadaptation de Dussnang)</b>	MP P	<a href="#">Hôpital de Schaffhouse</a> (SH) <a href="#">Klinik im Hof</a> (AI) <a href="#">RehaClinic Bad Zurzach</a> (AG) <a href="#">aarReha Schinznach</a> (AG) <a href="#">Reha Rheinfelden</a> (AG)
ZG	Oberwil b. Zug	<b>Clinique Zugensee – Centre de psychiatrie et de psychothérapie</b>	MP P	<a href="#">Clinique Meissenberg</a> (ZG) <a href="#">Clienia Littenheid</a> (TG)
ZH	Zurich	<b>Limmatklinik (Clinique de la Limmat)</b>	MP P	<a href="#">Hôpital universitaire de Zürich</a> (ZH) <a href="#">Hôpital Cantonal de Winterthur</a> (ZH) <a href="#">Hôpital municipal de Triemli</a> (ZH)
ZH	Zurich	<b>Clinique universitaire Balgrist (Centre des paraplégiques)</b>	MP P	<a href="#">REHAB Basel</a> (BS) <a href="#">Reha-Klinik Zihlschlacht</a> (TG) <a href="#">Centre suisse des paraplégiques</a> (LU) <a href="#">Reha-Klinik Bellikon</a> (AG)

## \* Légendes divisions hospitalières

**C** Division hospitalière commune

**MP** Division hospitalière mi-privée

**P** Division hospitalière privée

Cette liste entre en vigueur le 1er juin 2023.

La liste est mise à jour périodiquement et la version en vigueur au moment de l'admission est toujours applicable. Elle peut être consultée sous [visana.ch/hospitalisation](https://visana.ch/hospitalisation). Pour plus de détails, les Conditions générales d'assurance (CGA) et les Conditions complémentaires (CC) de Visana ainsi que la Loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) sont déterminantes.